

CALENDRIER DES DÉCHETS VÉGÉTAUX 2024



Orléans Nord 2 - Semoy



ORLÉANS MÉTROPOLE





Déchets acceptés/refusés à la collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETS VEGÉTAUX

EN PORTE À PORTE

ACCEPTÉS

- tontes de pelouse
- fleurs et plantes
- plantes adventices
- résidus de taille (longueur maxi 1,5 m)
- épineux (à conditionner en sacs)



REFUSÉS

- terre
- mousses synthétiques
- pots en plastique, céramique, terre cuite
- films plastiques
- déchets d'emballages phytosanitaires
- fruits, légumes
- résidus de taille (longueur > 1,5 m)



Les végétaux doivent être conditionnés comme indiqué ci-contre et :

- déposés sur une aire accessible aux équipes de collecte,
- sans gêner la circulation des piétons et des véhicules,
- à proximité immédiate d'une voie publique accessible à la circulation des véhicules en marche normale (le prestataire de collecte n'effectuera pas de marche arrière).

Les équipes de collecte ne sont pas autorisées à pénétrer sur les domaines privés.



Conditions d'utilisation du service

MAXIMUM

Présenter les végétaux la veille au soir du jour de collecte

6 sacs de végétaux (uniquement les sacs fournis par Orléans Métropole)

aux 4 fagots de branchage

- longueur maxi 1 m
- poids unitaire 15kg

Calendrier 2024 à l'intérieur - déchets acceptés/refusés au dos



Au delà de ces quantités maximales, vous pourrez déposer vos déchets végétaux sur l'une des Végé'tri de la métropole.





